

L'an deux mil vingt-six, le lundi 2 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 27 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Christian TALLIO, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Baghdadi ZAMOUM, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Yann MAREAU-CAREL, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX, Jocelyn GILLET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Guylaine YHARRASSARRY pouvoir à Marcel COTTIN, Sarah TENDRON pouvoir à Driss SAÏD, Virginie GRENIER pouvoir à Hélène CRENN, Mohamed HARIZ pouvoir à Jocelyn GENDEK

ABSENTS : Newroz CALHAN, Éric BAINVEL

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christine NOBLET

DÉLIBÉRATION : 2026-022

OBJET : QUARTIER EST – VENTE DE FONCIER COMMUNAL AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ATLANTIQUE HABITATIONS

DÉLIBÉRATION : 2026-022

SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : QUARTIER EST – VENTE DE FONCIER COMMUNAL AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ATLANTIQUE HABITATIONS

RAPPORTEUR : Jérôme SULIM

Dans le cadre du projet Grand Bellevue, Atlantique Habitations a engagé un projet de requalification sur la résidence lui appartenant « Le Moulin du Bois » à Saint-Herblain. Le projet consistait en la réhabilitation de la résidence et la résidentialisation des espaces extérieurs par Atlantique Habitations (aménagement et gestion des espaces verts). Dès lors, la répartition des domanialités entre Atlantique Habitations, Nantes Métropole et la Commune de St-Herblain a été étudiée.

Dans ce cadre la commune envisage de céder à Atlantique Habitations plusieurs parcelles à usage d'espace vert et un parking situé à l'angle de la rue de Cahors et de la rue de Dijon.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE		
Parcelle mère	contenance en m ²	Propriétaire actuel	Parcelle ou parcelle fille	contenance en m ²	Nouveau propriétaire
CM96	35	VILLE DE ST-HERBLAIN	CM96	35	ATLANTIQUE HABITATIONS
CM97	22	VILLE DE ST-HERBLAIN	CM97	22	ATLANTIQUE HABITATIONS
CM98	30	VILLE DE ST-HERBLAIN	CM98	30	ATLANTIQUE HABITATIONS
CM99p	11 158	VILLE DE ST-HERBLAIN	CM125	8 599	ATLANTIQUE HABITATIONS
CM102	1 193	VILLE DE ST-HERBLAIN	CM102	1 193	ATLANTIQUE HABITATIONS
CM114p	3 308	VILLE DE ST-HERBLAIN	CM129	2 576	ATLANTIQUE HABITATIONS

La vente se fera à l'euro symbolique avec dispense de paiement du prix et les frais d'acte notarié seront pris en charge par la commune.

La direction de l'immobilier de l'Etat a été régulièrement consultée.

Il convient ainsi de délibérer pour acter la vente de ces parcelles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la vente à l'euro symbolique avec dispense de paiement du prix, au profit de la société Atlantique Habitations, des parcelles CM n° 96 d'une surface de 35 m², CM n° 97 d'une surface de 22 m², CM n° 98 d'une surface de 30 m², CM n° 125 d'une surface de 8 599 m², CM n° 102 d'une surface de 1 193 m², CM n° 129 d'une surface de 2 576 m² ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer tous actes ou documents nécessaires à la régularisation de cette vente.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

32 voix POUR

9 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 02/02/2026

La secrétaire de séance

Le Maire

Christine NOBLET

Bertrand AFFILÉ

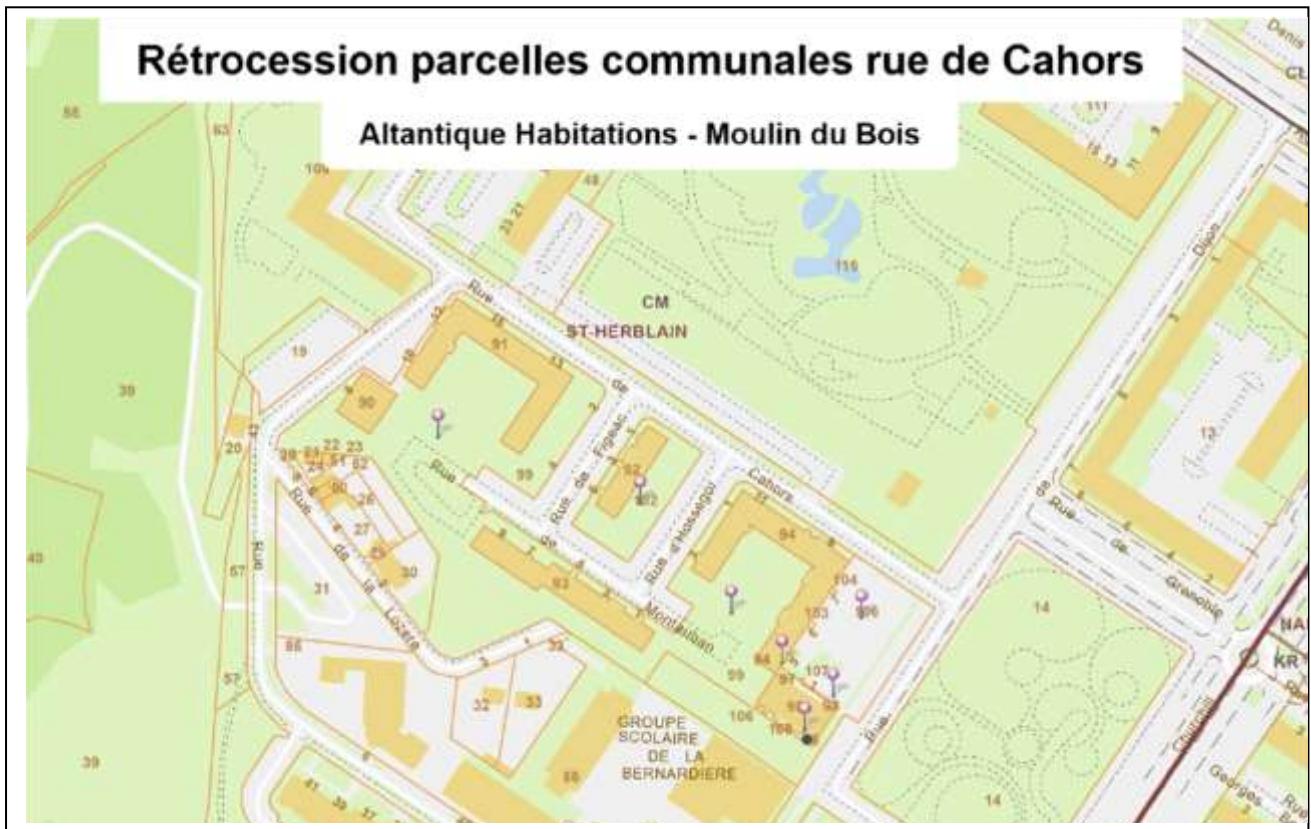
Transmise en Préfecture le : le 5 février 2026

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : le 5 février 2026

ANNEXE à la délibération

Retrocession parcelles communales rue de Cahors

Altantique Habitations - Moulin du Bois



Modificatif parcellaire cadastral

